

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA20 09004

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le règlement suivant :

RCA20 09004 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 938 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE CARTIERVILLE (dossier 1204040004)

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement de demande écrite tenant lieu de registre qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 décembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 8 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert